

Berne, le 29 novembre 2022

## **Session d'hiver 2022 : recommandations d'AvenirSocial**

Chers membres du Conseil des Etats,

En tant qu'association professionnelle du travail social, [AvenirSocial](#) représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle.

**Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social.** En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'hiver et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

### **22,3801 et 22,3802 – Motions « Protection du pouvoir d'achat. Amortir le choc de l'augmentation des primes par une hausse immédiate de la contribution fédérale à la réduction individuelle des primes »**

*Traitement le mardi 29 novembre 2022*

*Recommandation : accepter*

Comme l'a révélé la crise du coronavirus, les personnes en situation de précarité socioéconomique sont moins bien armées pour faire face aux situations de crise et le risque de vivre dans la pauvreté était et reste réel. La situation économique actuelle pèse sur le budget des ménages à faibles revenus et peut conduire à faire des compromis au niveau des besoins fondamentaux. Sur le long terme, les conséquences individuelles (santé physique et mentale, isolation sociale) et sociétales seraient toutefois énormes. Ce n'est pas acceptable pour AvenirSocial, notamment parce que cela concerne aussi toujours des enfants et des jeunes.

Afin de prendre rapidement des mesures pour prévenir les conditions de vie précaires des personnes touchées par la pauvreté, nous vous demandons d'accepter les motions.

### **21.4470, 21.34471, 22.3011 - Motions « Campagnes de prévention de la violence »**

*Traitée le lundi, 12 décembre 2022*

*Recommandation : accepter*

La Suisse a ratifié la [Convention d'Istanbul](#) (Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique) ; ces motions vont dans le même sens et demandent à la Confédération d'organiser régulièrement des campagnes de

prévention contre différentes formes de violence. Les campagnes devraient ainsi sensibiliser aux violences domestiques, sexuelles et de genre, avec une attention portée aux victimes mais aussi aux potentiel-le-s auteur-e-s.

Qu'elle soit physique ou psychologique, la violence peut être considérée comme une aggravation d'actions discriminantes. Dans le cadre de nos professions, nous œuvrons pour les droits humains et nous refusons toute forme de discrimination ; nous sommes donc favorables à ces motions qui demandent que la Suisse investisse davantage dans des campagnes de prévention.

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Je reste volontiers à votre disposition pour toute question.

Meilleures salutations,

Annina Grob  
Co-secrétaire générale